



Non respect de l'interdiction de fumer au bar XXX, dans le 17ème arrondissement de Paris, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 5 janvier 2017

Bonjour, Le bar XXXX, Place de Cxxx (75017 Paris) ne respecte pas la réglementation fumeurs à l'intérieur au devant du bar à l'entrée derrière la vitre fermée, on trouve de nombreux fumeurs.

J'ai consommé hier là-bas.

Cordialement

Merci

E.

Réponse :

Si vous voulez qu'une action soit menée de manière concrète pour faire cesser cette infraction au Code de la santé Publique dans cet établissement, vous pouvez déposer [une plainte](#) au [commissariat](#) de police du 17ème arrondissement de Paris.

Vous pouvez aussi déposer [une plainte](#) plus officielle auprès du procureur de la République.

Il serait également bien de suggérer à toutes les personnes victimes de ces incivilités d'en faire autant. [L'adhésion](#) à l'association, est le moyen le plus sûr de contribuer à faire disparaître ces contournements de la loi car, au delà des conseils, elle peut éventuellement accompagner en justice les victimes de ces abus.